

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 30 août 2007

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille sept, le trente août à 17 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Toutes les Collectivités étaient représentées à l'exception des communes de Chenaud, Parcoul, St Cibard, St Martin Lacaussade, St Sauveur de Puynormand, des Communautés de Communes du canton de Bourg et du Pays de St Aulaye.

Etaient excusés :

Madame La Sous-Préfète de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur PLISSON, Député de la Gironde
Monsieur GARRAUD, Député de la Gironde
Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne
Monsieur MITTERRAND, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur BARRAU, Conseiller Général de la Gironde (canton de Coutras)
Monsieur GENDREAU, Conseiller Général de la Dordogne (canton de St Aulaye) et Maire de Parcoul
Monsieur BOIDE, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)
Monsieur JEAN-JEAN, Conseiller Général de la Gironde (canton de Bourg)
Monsieur LIMINIANA, Conseiller Général de la Gironde (canton de Blaye)
Monsieur MICHEAU-MAILLOU, Délégué de la communauté de communes de la Juridiction de St Emilion
Monsieur LARRIBIERE, Délégué suppléant de la communauté de communes de la Juridiction de St Emilion
Monsieur RANOUIL, Délégué de la communauté de communes du canton de Fronsac
Monsieur DUBET, Délégué de la commune de St Sauveur de Puynormand
Mademoiselle CHAUSSADAS, Déléguée suppléante de la commune de St Sauveur de Puynormand
Monsieur BRISSEAU, Délégué de la communauté de communes du Sud Libournais
Madame ALONSO, Déléguée de la communauté de communes du Libournais
Monsieur BOULADOU, Délégué de la communauté de communes de la Juridiction de St Emilion
Monsieur BACHELET, Délégué de la communauté de communes du Sud Libournais
Monsieur GAUTHIER, Délégué de la communauté de communes du Libournais

Invités présents :

Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)
Monsieur MAUGEIN, Conseiller Général de la Gironde (canton de St André de Cubzac)
Monsieur RIMBAULT, Receveur du SMICVAL

Sur les 100 Délégués qui composent le Comité du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 30 août 2007, 60 d'entre eux étaient présents ou représentés par leur suppléant.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président transmet les excuses des autorités et délégués qui n'ont pu assister à cette Assemblée Générale et ouvre la séance.

Monsieur GANDRÉ, Vice-Président du SMICVAL, prend la parole pour la présentation du compte rendu de l'assemblée générale du 27 juin 2007, lequel n'amène aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur BERTHOMÉ, Vice-Président du SMICVAL, présente ensuite le seul point inscrit à l'ordre du jour de cette réunion, à savoir l'attribution du marché de collecte sur le territoire de la Haute Gironde pour une durée de 7 ans.

Il rappelle l'importance de ce marché et précise que si celui-ci est prévu pour 7 ans, c'est que cela correspond à la durée d'amortissement du matériel. Il décrit ensuite la procédure chronologique de ce marché et souligne notamment que celui-ci a fait l'objet d'une première analyse par la commission d'appel d'offres qui l'a déclaré infructueux en raison d'offres irrégulières ou inacceptables. Celle-ci a donc décidé par la suite de mettre en œuvre une procédure négociée avec publicité et mise en concurrence avec les candidats ayant répondu (ISS Environnement, SMN Groupe Nicolin, SITA et VEOLIA).

Monsieur BERTHOMÉ rappelle ensuite les critères de choix de la commission d'appel d'offres, qui sont les suivants :

- ***prix des prestations sur la durée totale du marché : 60 points répartis de la façon suivante :***

- o *montant de l'offre : 40 points calculés selon cette formule :*

note du candidat = (montant de l'offre la plus basse/montant de l'offre considérée)² x 40

- o *cohérence de l'offre financière avec les prescriptions du CCATP (répartition part forfaitaire/part variable) et la note méthodologique (moyens humains et matériels mis à disposition du service) : 20 points calculés comme ceci :*

	Note sur...
Fourniture d'un compte d'exploitation prévisionnel complet	8 points
Cohérence entre les moyens chiffrés au compte d'exploitation prévisionnel et annoncés dans la note méthodologique	6 points
Respect des prescriptions du CCATP sur la répartition des parts fixe et variables	6 points
TOTAL	20 points

- ***Note méthodologique : 40 points répartis de la façon suivante :***

- o *Pertinence de l'organisation et des plannings proposés : 10 points*
- o *moyens humains et matériels mis à disposition pour la collecte : 10 points*
- o *méthodologie utilisée pour assurer la qualité du service : 10 points*
- o *organisation mise en place pour assurer la continuité du service : 10 points*

Les quatre candidats ont obtenu les résultats suivants :

Prix des prestations sur la durée totale du marché : 60 points

	Fourniture d'un compte d'exploitation prévisionnel complet /8pts	Cohérence entre les moyens chiffrés au compte d'exploitation prévisionnel et annoncés dans la note méthodologique /6 pts	Respect des prescriptions du CCATP sur la répartition des parts fixes et variables / 6pts	Montant de l'offre 40pts	Total / 60pts
ISS	8	6	6	40,00	60,00
SMN	8	6	6	28,96	48,96
SITA (variante)	8	6	6	36,30	56,30
VEOLIA	8	6	6	19,63	39,63

Note méthodologique : 40 points

	Pertinence de l'organisation et des plannings proposés /10 pts	Moyens humains et matériels mis à disposition pour la collecte /10 pts	Méthodologie utilisée pour assurer la qualité du service / 10pts	Organisation mise en place pour assurer la continuité du service 10pts	Total / 40pts
ISS	8,5	9	10	10	37,5
SMN	10	10	10	10	40
SITA (variante)	10	10	10	9	39
VEOLIA	7	10	9	10	36

TOTAL : 100 points

	TOTAL /100 pts
ISS	97,50
SMN	88,96
SITA (variante)	95,30
VEOLIA	76,63

Par conséquent, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché de collecte à ISS Environnement. Aussi, Monsieur BERTHOMÉ, Président de cette commission, demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser le Président Alain MAROIS à signer les documents contractuels se rapportant à ce marché avec ISS Environnement.

Monsieur PITON, Délégué de la commune de St Paul de Blaye, demande à quoi correspondent les 40 points de la note méthodologique et plus particulièrement les 20 points de la pertinence de l'organisation et des plannings proposés et des moyens humains et matériels mis à disposition pour la collecte, quant on sait que SITA, qui est pourtant bien notée dans cette analyse, n'est pas parfaite à l'heure actuelle. Et surtout la question se pose sur la performance d'ISS qui fait partie des moins bien notée pour cette analyse.

Monsieur BERTHOMÉ explique que sur le mode de collecte ISS est l'une des seules à proposer des bennes bi compartimentées et de ce fait, il semble que d'un point de vue technique cela apparaît moins souple que des bennes à un seul flux. Toutefois, elle compense ce point négatif par ses autres prestations.

Monsieur GODARD, Délégué de la communauté de communes du canton de Guîtres, demande de quels moyens dispose le SMICVAL pour garantir que cette entreprise n'augmentera pas ses prix en cours de marché.

Monsieur MAROIS rappelle que le marché comporte deux parties dont une partie fixe et une partie variable qui correspond notamment aux tonnages collectés. Donc effectivement, si les tonnages dérapent, la facture aussi, mais proportionnellement aux tonnages. Le prix à la tonne fait l'objet d'une indexation prévue au cahier des charges.

Monsieur GODARD souligne le fait que le cahier des charges n'ayant pas été respecté de suite par les entreprises, laisse s'installer quelques doutes sur la prévision des tonnages collectés.

Si le SMICVAL a été obligé de recourir à une procédure négociée que certaines offres n'étaient pas convaincantes et pour certaines pas conformes.

Il est demandé également si le montant du marché respecte celui qui a été prévu au budget ?

Monsieur BERTHOME précise que dans ce nouveau marché, les prix d'ISS sont moins élevés que ceux pratiqués actuellement par SITA.

Un délégué de la communauté de communes du canton de St Savin, demande si le personnel de SITA sera repris par ISS ?

Monsieur le Président précise qu'il existe des règles de droit qui impose effectivement la reprise du personnel pour ce type de services. Toutefois, certains personnels qui bénéficient d'une protection particulière ont le choix d'accepter ce transfert ou de rester dans leur entreprise d'origine. L'offre d'ISS prévoit effectivement cette reprise.

Monsieur MAROIS souhaite apporter quelques informations sur ISS Environnement. En effet, il s'agit d'un groupe international qui est leader mondial dans le nettoyage. Des renseignements ont été pris dans le département voisin qui utilise les services de cette société. Le sigle ISS signifie Integrated Services Solutions et c'est une entreprise multiservices.

Le Président remercie ensuite la commission d'appel d'offres et les services du SMICVAL qui ont eu en charge ce dossier pour le travail qu'ils ont effectué.

Aucune autre précision n'étant demandée, cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents, moins une abstention de Monsieur PITON, Délégué de la commune de St Paul de Blaye.

Avant de clore cette réunion, Monsieur MAROIS rappelle la procédure qui va suivre suite à cette décision, à savoir :

- signification aux autres entreprises de leur non retenue,
- après le délai de référé (10 jours), notification à ISS Environnement du marché.

De plus, il fait remarquer que les délais de mise en place de cette collecte par cette nouvelle entreprise sont très courts, du fait que la première analyse des offres a été infructueuse. Toutefois, il précise que tout sera mis en œuvre par nos services pour que celle-ci puisse exercer dans les meilleures conditions.

Il rappelle également que quatre réunions publiques qui ont pour thème la fiscalité, auront lieu dans le mois de septembre afin de répondre aux questions que peuvent se poser les administrés sur la TEOM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 25.